



Longtemps considérés comme secondaires dans l'ensemble des responsabilités commu-

nales, laissés "en friche", les cimetières sont désormais revenus au centre des attentes de la population et du gestionnaire de tutelle régional. Lieux d'histoire, de patrimoine, de cultures, d'urbanisme, les aires sépulcrales surtout ont une fonction première: l'accompagnement du deuil des familles. Rien d'étonnant dès lors que l'on redécouvre le rôle stratégique d'une fonction malmenée, voire purement supprimée, dans les trente dernière années: le fossoyeur. Représentant du bourgmestre sur le terrain, en contact avec les acteurs d'un cimetière redevenu témoin du respect que le politique témoigne pour ses administrés, le fossoyeur endosse depuis toujours une responsabilité dont il est urgent de se souvenir. Un métier, au sens noble, ne peut être exécuté sans connaissances, dont beaucoup se sont perdues dans le "déclin passé". Celles-ci protègent l'opératif tout autant que le politique qui l'emploie. C'est là un des enjeux qui a conduit plusieurs partenaires publics - SPW, CRF, IFAPME, IPW, CVDC - à élaborer et offrir aux gestionnaires locaux les moyens de rétablir une réelle fonction communale.

Xavier Deflorenne
Expert SPW, coordinateur

Cellule de gestion patrimoine funéraire

OGO4, Département de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Urbanisme et de l'architecture, en collaboration transversale avec le Département du Patrimoine (OGO4), la OGO5 (Département de la législation des pouvoirs locaux et de la prospective) et la OGO1 (Département des infrastructures subsidiées)

Les partenaires



Service public de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE

Service public de Wallonie, Cellule de gestion du patrimoine funéraire

(SPW, OGO4, DATU, D.U.A)
annefrancoise.goffaux@spw.wallonie.be
xavier.deflorenne@spw.wallonie.be
jeanmarc.steyvers@spw.wallonie.be
081/33.25.64



Conseil régional de la Formation

info@crf.wallonie.be
www.crf.wallonie.be
081/32.71.06



Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME)

info@ifapme.be
www.ifapme.be/administrations
0800/90 133



Institut du Patrimoine Wallon (IPW) Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu »

infopaixdieu@idpw.be
www.institutdupatrimoine.be
085/410.350



Consortium de Validation des compétences (CVDC)

info@cvdc.be
www.cvdc.be
02/371.74.40

GESTION DES CIMETIÈRES

Des outils pour
développer et
valoriser
les compétences
de vos agents



LA FORMATION ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, DEUX OUTILS INDÉPENDANTS MAIS COMPLÉMENTAIRES !

Modules de formation

Cinq modules à choisir en fonction de vos besoins. Le premier module constituant le prérequis nécessaire au suivi des autres modules :

1 Module

Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire

- Contexte historique et typologique
- Approche de la législation
- Gestion et préservation du cimetière et du patrimoine
- Mise en application pratique sur site (visites de terrain)

3 jours

IPW

2 Module

Entretien des monuments funéraires

- Observation et diagnostic d'un monument
- Approche méthodologique des interventions d'entretien et de restauration: végétaux, maçonneries, fer et fonte

4 jours

IPW

3 Module

Gestion relationnelle

- Techniques de communication
- Gestion de l'accueil des familles
- Gestion de conflits
- Connaissances des contraintes administratives pour faciliter les relations de travail



2 jours



IFAPME

Prérequis :

avoir suivi le module 1

4 Module

Ergonomie

- Principes d'anatomie et de biomécanique
- Cinq principes fondamentaux d'épargne du dos
- Moyens de préventions



1 jours



IFAPME

Prérequis :

avoir suivi le module 1

5 Module

Exhumation

- Moyens de protection individuelle
- Sécurisation du cimetière
- Exhumation proprement dite
- Transport des restes
- Elimination et traitement des déchets

Prérequis :

avoir suivi le module 1



1/2 journée théorique + 1/2 journée pratique selon le calendrier communal pour les exhumations



IPW

Un 6^{ème} module est en cours de réflexion concernant la suppression des pesticides dans les cimetières.



Validation et valorisation des compétences

Dès janvier 2015, les compétences pour le métier de Fossoyeur pourront être validées dans le Centre de validation des compétences EPS de Huy-Waremme (agrément en cours). Le Titre de compétence est intitulé « Assurer les travaux de fossoyage et d'entretien général d'un cimetière en collaboration avec les services administratifs ».

Une épreuve en trois parties :

- Travail de fossoyage
- Tonte d'une surface engazonnée
- Formulaires administratifs à compléter

Les démarches pour intégrer la valorisation des compétences peuvent dès à présent être entamées auprès de votre commune.

Informations et inscription pour la validation :

Consortium de Validation des compétences CVDC

Informations pour la valorisation : CRF